

MAIRIE
de
SAINT-JEAN-LE-COMTAL
32 550 SAINT-JEAN-LE-COMTAL



Tél : 05 62 05 93 30 / Fax : 05 62 63 26 64
Email : mairie.stjean-le-comtal@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 /10/2017

L'an deux mil dix sept le dix neuf octobre à 19h15, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-LE-COMTAL, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de la commune, sous la présidence de M. Eric BONNET, Maire, suivant convocation du 13/10/2017.

Présents : BONNET Eric, MORLAAS-COURTIES Pascal, CLAVEROL Odette, ABADIE Eric, AUBIAN Jean-Bernard, BAZIN Karine, CASTERA Jean-Michel, DARNAUD Didier, DESAINDES Claude, DUPUY Sylvain, SAINT-VIGNES Maryse

Secrétaire de séance : Odette CLAVEROL

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la séance du 14/09/2017
- Délibération : Acquisition terrain de la station d'épuration
- Délibération : Décision modificative budgétaire
- Délibération : Motion de l'AMRF sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité
- Délibération : Mise en place d'un service instruction des documents urbanisme du PETR du Pays d'Auch
- Délibération : Modification du statut du SABA
- Bilan des travaux de la salle des fêtes
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 14/09/2017

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du 14/09/2017.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte rendu

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

DELIBERATION : ACQUISITION TERRAIN DE LA STATION D'EPURATION

L'acquisition du terrain de la station d'épuration n'ayant jamais été actée, il est demandé au Conseil Municipal de décider de cette acquisition auprès de Monsieur NOBIS. L'acte d'acquisition sera établi par CG32.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'**ACQUISITION DU TERRAIN DE LA STATION D'EPURATION**

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le coût total des travaux de la salle des fêtes était prévu à hauteur de 32 812,31 € TTC.

Des travaux non prévus ont été effectués :

- Remplacement de l'éclairage en place par des LED : + 1 432,56€ TTC
 - Pause de placoplâtre sous le dessous du bar par l'entreprise JUGUES : + 360,00€ TTC
 - Déplacement des groupes au-dessus du toit par l'entreprise CASTERA + 840,00€ TTC
(+ installation de groupes DEKINS avec entretien gratuit pendant 5 ans).
- Coût total des travaux : 35 444,87 € TTC soit une **plus value de 2 632,56€**

Suite à ces dépenses, Monsieur le Maire propose de modifier le budget comme suit :

N° de compte	Mouvement
2188	-1 560,00 €
1687	-2 300,00 €
2131	3 860,00 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la décision modificative budgétaire

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

DELIBERATION : MOTION DE L'AMRF SUR L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE

Le texte de cette proposition de loi a été adressé à chaque membre qui l'approuve sans observation particulière.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la **DELIBERATION SUR LA MOTION DE L'AMRF SUR L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE**

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

DELIBERATION : MISE EN PLACE D'UN SERVICE INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME DU PETR DU PAYS D'AUCH

La DDT n'assurant plus, à compter du 1er janvier 2018, l'instruction des dossiers d'urbanisme, ; ce nécessitant une expertise et des connaissances très développées dans le domaine, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service d'urbanisme créé par le PETR du Pays d'Auch. Une convention devra être signée entre les parties.

Ce service sera rémunéré tous les ans sur une quote-part en fonction du nombre d'habitant (50%) et le reste en fonction des actes effectués dans l'année, soit aux environs de 2 200€.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la mise en place d'un service d'instruction des Actes du droit des Sols (ADS) au niveau du PETR du Pays d'Auch

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

DELIBERATION : MODIFICATION DES STATUTS DU SABA (Syndicat d'Aménagement de la Baïse et des Affluents)

Monsieur le Maire propose de délibérer sur deux points pour permettre une application de leurs nouveaux statuts au 1er janvier 2018:

- d'une part d'accepter la modification statutaire du syndicat pour adapter leurs statuts à l'arrivée de la compétence GEMAPI,
- d'autre part, d'accepter le retrait du syndicat de communes situées dans les vallées du Sousson et du Cédon, pour leur permettre d'être intégrées dans la future collectivité qui gèrera la grande vallée du Gers.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la modification des statuts du SABA ainsi que les demandes de retrait du SABA des communes de Labarthe, Lasséran, Lasseube-propre, Lourties Monbrun, Saint Arroman et Saraman à compter du 31/12/2017

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « 4 en L » à SAINT-JEAN-LE-COMTAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle de l'association « 4 en L » située sur la commune en vue de participer au 4L TROPHY 2018 en février prochain. Il s'agit d'un rallye raid à but humanitaire qui soutient l'association « Enfants du Désert ».

Le Conseil Municipal DECIDE de verser une subvention d'un montant de 100 €

Par : 10 voix POUR 0 voix CONTRE 1 voix ABSTENTION

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier le budget. Il propose la modification comme suit :

N° de compte	Mouvement
61521	-100,00 €
6574	100,00 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la décision modificative budgétaire

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

BILAN DES TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES

Les travaux initialement prévus sont terminés. Monsieur Claude DESAINDES passe actuellement les couches d'impression sur les parties rénovées. Le choix des couleurs définitives seront déterminés ultérieurement.

Il est envisagé de repeindre la partie en brique, cette opération restant difficilement réalisable avant la fin de l'année par notre peintre conseiller.

Un soubassement en panneau rigide va être posé sur le mur rénové.

QUESTIONS DIVERSES

1. Aménagements Eglise : Les chaises entreposées dans le porche seront transférées à la Salle de sports. Reste à trouver une solution pour le corbillard, soit le vendre, soit trouver un local d'accueil. Quant au chauffage, nous attendons de nouvelles propositions. Des vitraux ont été cassés façade nord. Voir comment protéger le bâtiment des intempéries.
2. Local des Associations : Afin de ne plus transférer les tables entre le foyer et cette salle étudier l'achat de nouvelles tables pliantes et plus légères.
3. Stop sortie parking salle des fêtes : un stop devra être apposé au croisement de la sortie du village afin de sécuriser ce croisement. Un arrêté municipal sera pris.
4. Local nettoyage chaussures joueurs de foot : faire refixer par Armand l'évacuation des eaux usées.
5. WC extérieurs salle des fêtes : revoir l'éclairage qui s'éteint lorsque les personnes sont à l'intérieur. La fuite des urinoirs sera réparée par Armand.
6. Zones blanches Orange : impossible de joindre l'opérateur Orange.
7. 11 Novembre : grâce aux recherches effectuées par Monsieur Franck PAULY, la commémoration sera marquée par l'intervention des élèves sur nos poilus disparus au front.
8. Concession Colombarium : demande de Claude LARCHE acceptée.
9. Chemin rural N° 20 dit de la Castagnère : Maryse SAINT VIGNES est chargée de contacter les agriculteurs riverains pour régler les aléas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,
Eric BONNET